

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 17 février 2022

D08_170222

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Point à l'ordre du jour : Approbation des changements d'intitulés des parcours *Gestion et commercialisation des produits de la filière bois*, au sein de la mention *Métiers des ressources naturelles et de la forêt*, et *Droit civil des contrats et du patrimoine*, au sein de la mention *Droit privé*

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Pascale HOFFMANN, Véronique MOLINARI, Catherine ORSINI-SAILLET, Zineb SIMEU-ABAZI, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Véronique GHIGLIONE, Stéphane JULIOT, Alma BENECH, Moira BIAUX, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Léa DISSART, Adèle FABRE, Enzo GILLET, Manon BOURET, Charles-Antoine JOURNET, Emeraude KABARE, Emmy MARC, Maximilien ROBSON, Mathis SION, Emma VASSAL.

Membres représentés : Virgile CHASSAGNON (procuration à Catherine ORSINI-SAILLET), Bernard BRUNET (procuration à Sylvie MARTIN-MERCIER), Fanny COULOMB (procuration à Laurence VIANES), Amina OUMEDDOUR (procuration à Enzo GILLET), Gabriel ROUBIOL (procuration à Emma VASSAL), Emile HEYBERGER (procuration à Adèle FABRE), Jean BRETON (procuration à Fabienne HANS).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Le changement d'intitulé du parcours *Gestion et commercialisation des produits de la filière bois* a été inscrit à l'ordre du jour de la CFVU par erreur et ne doit pas faire l'objet d'un vote.

Le changement d'intitulé du parcours *Droit civil des contrats et du patrimoine*, au sein de la mention Droit privé, est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	27
Membres représentés	7
Nombre de votants	34
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le changement d'intitulé du parcours *Droit civil des contrats et du patrimoine*, au sein de la mention Droit privé.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 8 mars 2022

Le Vice-président chargé de la formation



David DECHENAUD

Publié le : 11/03/2022

Transmis au Rectorat le : 11/03/2022

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D08_170222**

Année universitaire concernée : 2022-2023

Date de la demande : 06/04/2021

Composante : Faculté de droit

Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : Etienne VERGES

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : DEG

Type de diplôme (Licence/LPro/Master) : Master

Mention de diplôme : Droit privé

Intitulé du parcours actuel : Droit civil des contrats et du patrimoine

Intitulé du parcours envisagé : Droit des contrats et du patrimoine

En : L1 L2 L3 M1 M2

Régime (FI, FC) : FI FC

Effectif formation initiale N-1/N :

Effectif formation continue (y compris contrat pro) N-1/N :

Effectif prévisionnel formation initiale N/N+1 :

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) N/N+1:

Date validation par le Conseil de composante : 10/06/2021

(Préalable avant passage en CFVU)

ELEMENTS DE CONTEXTE DU CHANGEMENT D'INTITULE :

Lorsque le projet de réorientation du Master a été conçu début 2020, la formation devait être essentiellement orientée autour d'enseignements de droit civil.

Toutefois, au cours de l'année 2020, une évolution importante a eu lieu dans la carte de formation de ce master, qui intègre désormais de façon significative des enseignements de droit des affaires (droit des assurances, droit de la propriété industrielle, droit des contrats internationaux, droit de la consommation) et des enseignements plus généraux liés aux relations entre droit et nouvelles technologies (droits des contrats sur la recherche et l'innovation, numérique et droit des obligations).

Ainsi, le mot « civil » prévu initialement dans le titre du master ne décrit plus le contenu de la formation et réduit le public cible de ce master.

C'est pour cette raison qu'il est demandé de renommer la formation
« Droit des contrats et du patrimoine »